

Commune de LA TOUCHE
Compte-rendu du Conseil Municipal
8 AVRIL 2017

Le conseil municipal régulièrement convoqué le 2 avril 2017, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Jean-Jacques Garde.

Étaient présents : Jean-Jacques GARDE, Serge JEAN, Sandrine REY, Yannick DEPLANTE, Nathalie PASCAL TERRAS, Mario SPECOGNA, Andrée GOZNIAC, Vincent DEQUAE, Martine DERRIEU

Absente excusée : Valérie FOURRES et Jean-Claude BAUDON

Secrétaire de séance : Yannick DEPLANTE

FINANCES

■ **Vote du budget primitif 2017**

■ **Vote des taux d'imposition des 3 taxes 2017**

DM 2017_262

■ **Reprise des résultats de l'exercice 2016 au BP 2017**

DM 2017_263

Le budget primitif 2017 proposé par le Maire est adopté à l'unanimité des votants (9)

Il s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	173.282 €
Dépenses d'investissement	<u>154.597 €</u>
Soit un total de dépenses de	327.879 €

Qui s'équilibrent avec un montant égal de recettes.

Reprise des résultats 2016 au Budget Primitif 2017 :

Le conseil municipal, en accord avec son Maire, après délibération et à l'unanimité des votants ARRETE la reprise des résultats 2016 comme suit :

Fonctionnement	
<u>Dépenses</u>	<u>recettes</u>
002. Excédent de fonctionnement reporté	57.889 €

Investissement	
<u>Dépenses</u>	<u>recettes</u>
001 excédent investissement reporté	59.703 €
1068 excédent fonctionnement capitalisé	néant

Vote des taux communaux 2017 (inchangés)

Le conseil municipal, en accord avec son Maire, décide à l'unanimité des votants (9) de ne pas augmenter les taux communaux pour les trois taxes : taxe d'habitation (7,87%), taxe foncière bâtie (10,20%) et la taxe foncière non bâtie (44 %)

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe précise « *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2017 de la commune.

Le projet de budget primitif 2017 de la commune atteint un volume global de 327.879 € .

Conformément à la volonté du conseil municipal, ce budget s'équilibre sans augmentation de la pression fiscale. Pour mémoire les taux d'imposition de la taxe d'habitation (7,87%) de la taxe foncière sur les propriétés bâties (10,20%) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (44%) n'ont pas été augmentés depuis 2005, grâce à la rigueur et au bénévolat des municipalités successives.

<u>Les RECETTES de fonctionnement</u>	173.282 €
Vente de l'eau d'irrigation (eau du Rhône)	2.800 €
Concession cimetièrre (1 perpétuelle)	610 €
Redevance télécom pour occupation du domaine public	385 €
Redevance du parc éolien de Montjoyer (servitude de passage sur chemin communal)	1.265 €
Remboursement à la commune par les locataires de la taxe des ordures ménagères et de la charge chauffage (pour le logement de l'école)	700 €
Centimes (produits des 3 taxes)	57.868 €
Les compensations versées par l'agglomération de Montélimar	7.277 €
Les dotations versées par l'Etat	21.710 €
Dotation forfaitaire du Département pour la voirie communale	8.985 €
Les compensations versées par l'Etat au titre des exonérations qu'il consent aux contribuables	4.667 €
Revenus des loyers des logements locatifs communaux ancienne cure et logement de l'école	9.126 €

TOTAL des recettes réelles de fonctionnement	115.393 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2016	57.889 €

Recettes réelles de fonctionnement (115.393 €)

Les recettes réelles de fonctionnement sont stables par rapport au budget 2016 exceptée la dotation forfaitaire versée par l'Etat (-) 12,28 %

Produits des services	4,99 %
Fiscalité	60,50 %
Dotations ETAT et DEPARTEMENT	26,60 %
Revenus des immeubles	7,91 %

1. Les DEPENSES de fonctionnement **173.282 €**

Les économies qui seront réalisées sur les prévisions 2017 porteront principalement sur les charges à caractère général : bénévolat des élus dans les affaires courantes (fêtes et cérémonies, suivi des travaux ...).

La participation versée par la commune au SDIS (service incendie et secours) est inchangée, au SIVOS (syndicat intercommunal scolaire) en diminution, aux associations inchangée.

Les charges à caractère général : 71.474 €

Eau (potable et irrigation), fioul, électricité, fournitures d'entretien, bureau, voirie, petits équipements, entretien des bâtiments, des réseaux, de la voirie, maintenance, assurances, frais de colloques, documentation, indemnités au comptable, frais d'actes, fêtes et cérémonies, affranchissement, télécom, concours divers, gardiennage bois communaux, taxes foncières

Les charges de personnel (salaires et cotisations) 22.000 €

Le personnel communal se compose d'une secrétaire de mairie 12 heures par semaine et d'un agent d'entretien (école) 4,04 h par semaine. Pas de changement dans l'effectif depuis 1976.

Fonds Péréquation des ressources intercommunales	3.000 €
Charges de gestion courante	35.901 €
Indemnités du Maire et adjoints, cotisations retraite et urssaf des élus, service incendie, participations au SIVOS (syndicat scolaire intercommunal) et remboursements aux communes du RPI, et au SDED (syndicat d'énergies de la Drôme), subventions aux associations	
Charges financières : intérêts des emprunts	10.100 €

TOTAL des dépenses réelles de fonctionnement	142.475 €

Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont stables par rapport au budget 2016

Charges à caractère général	50,17%
Charges de personnel	15,44%
Fonds péréquation des ressources Intercommunales	2,10%
Charges de gestion courante	25,20%
Charges financières	7,09%

2. Le financement de l'investissement

L'opération adressage (numérotation des maisons) 14.000 €, l'agrandissement de la remise communale dite corbillard (13.848 €), les travaux de voirie sur le chemin Marguerie anciennement chemin Charpenel (35.450 €) sont des opérations non finalisées sur le budget 2016 et reportés sur le budget 2017 qui n'ont pas été financées par l'emprunt.

La décision du conseil municipal de goudronner la partie du chemin de Marguerie de la maison Allonneau (niveau château d'eau) jusqu'à la cabanne des chasseurs (un peu plus) tient du fait que cette portion de chemin se dégrade chaque année et que les travaux réalisés jusqu'à présent ne sont pas pérennes.

Les travaux de réhabilitation du logement locatif dit ancienne cure sont estimés à 37.000 €. (électricité, plomberie, gros-œuvre, assainissement, fumiste, peinture, menuiserie). L'annuité du prêt d'équipement de 35.000 € inscrit au budget 2016 sera couverte par l'augmentation du loyer. Le loyer pratiqué jusqu'alors 426,85 € pour un F5 avec jardin sera remis au prix du marché (environ 700 €). Le jardin qui est une réserve foncière communale située au centre village sera dissocié du bail locatif. La commune conserve donc sa recette initiale.

3. La section d'investissement

Elle s'établit à 154.597 € s'équilibrant ainsi en recettes et en dépenses.

RECETTES d'investissement	
Excédent d'investissement de l'exercice 2016	59.703 €
Cautions loyer nouveau locataire	500 €
Prélèvement sur les recettes de fonctionnement	19.924 €
Vente de terrain	174 €
Fonds de compensation TVA	2.104 €
Amortissements	10.883 €
Subventions du Département	22.179 €
Participations des usagers pour la mise en conformité de leurs fosses septiques	4.130 €
Prêt d'équipement pour réhabilitation dit ancienne cure	35.000 €

DEPENSES d'investissement	
Capital des emprunts	16.300 €
Caution loyer restituée (départ locataire)	500 €
Logiciels mairie	1.800 €
Numérotation des maisons et signalétique	14.000 €
Achat mobilier/équipement	1.000 €
Agrandissement remise communale	33.432 €
1 ^{ère} tranche 13.848 € et 2 ^{ème} tranche 19.584 €	
Réhabilitation du logement dit ancienne cure	37.000 €
Travaux de voirie 2015	35.450 €
Travaux de voirie 2017	8.985 €
Création de limites en forêt communale	1.000 €
Mise en conformité des fosses septiques des usagers du village	4.130 €
Restauration de registres d'état civil	1.000 €

QUESTIONS DIVERSES

Reprise du marché hebdomadaire de producteurs jeudi 27 avril et grand marché le 4 mai.